

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 6 octobre 2010

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Préavis 12/2010 Nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.
Abrogation du règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 4 avril 1984.

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 12-2010 du 25 août 2010,
vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,

décide

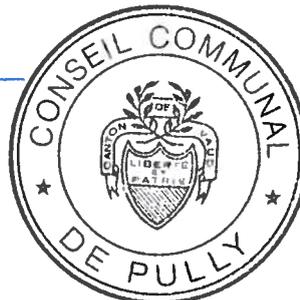
1. d'adopter le nouveau règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ;
2. d'abroger le règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 4 avril 1984.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président



Daniel MARGOT



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 7 octobre 2010